VB/cf - Div n° 6321_04

Paris, le 17 avril 2025

PROGRAMME DE VEILLE 2025 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIETES DU SBF 120

ALERTE N 33 CONCERNANT SANOFI

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2025 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

SANOFI

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 30 AVRIL 2025

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 20 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,5% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2025 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 22 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 22 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 20 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2025 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

GOUVERNANCE

1. **Composition du conseil de SANOFI**

Le conseil d'administration de SANOFI comportera, à l'issue de l'assemblée générale 78,6% de membres libres d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où la résolution correspondante serait acceptée).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Frédéric Oudéa	Président	Non libre d'intérêts	100%	M	61	FR	2	2027	0	2		M	
	Paul Hudson	Directeur Général	Non libre d'intérêts	100%	M	57	UK	6	2026	1	0			
	Christophe Babule	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	59	FR	6	2026	1	1	M		
	Wolfgang Laux	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	57	DE	4	2025	0	1			M
☑	Barbara Lavernos	Représentante d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	56	FR	4	2029	1	1		M	
	Yann Tran	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	59	FR	4	2025	0	1			
	Rachel Duan		Libre d'intérêts	92%	F	54	CN	5	2028	0	4			M
☑	Carole Ferrand		Libre d'intérêts	100%	F	55	FR	3	2029	0	1	P		
	Lise Kingo		Libre d'intérêts	100%	F	63	DK	5	2028	0	3		M	
	Patrick Kron		Libre d'intérêts	100%	M	71	FR	11	2026	0	3		P	P
☑	Emile Voest		Libre d'intérêts	100%	M	65	NL	3	2029	0	1			
☑	Antoine Yver		Libre d'intérêts	100%	M	67	FR	3	2029	0	1			
	Clotilde Delbos		Libre d'intérêts	100%	F	57	FR	1	2027	0	4	M		M
	Anne-Françoise Nesmes		Libre d'intérêts	100%	F	53	FR	1	2027	0	2	M		
	John Sundy		Libre d'intérêts	100%	M	63	US	1	2027	0	1			
☑	Jean-Paul Kress		Libre d'intérêts	Nouveau	M	59	FR	Nouveau	2026	0	1			

2. Spécificités

- Les statuts de SANOFI comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET